

II

Le Premier Sous-Ministre des Pêcheries de l'Union des Républiques socialistes soviétiques à l'Ambassadeur du Canada

(Traduction)

Moscou, le 24 janvier 1975

VOTRE EXCELLENCE,

J'ai l'honneur de me référer à votre Note du 24 janvier 1975 au sujet de l'Accord entre le Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et le Gouvernement du Canada sur les règles provisoires de navigation et de sécurité des pêcheries dans le Nord-est de l'océan Pacifique au large de la côte du Canada, fait à Moscou le 22 janvier 1971, et de me référer également aux dispositions prises et reflétées dans les comptes rendus des réunions de représentants de nos deux gouvernements qui ont eu lieu à Ottawa du 21 au 25 novembre 1974 et à Moscou les 23 et 24 janvier 1975. Au nom du Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, j'accepte la prorogation de cet Accord pour une période d'un an à compter du 15 avril 1975.

J'ai l'honneur de vous informer que le Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques accepte de considérer votre Note du 24 janvier 1975 et la présente réponse comme constituant entre nos deux gouvernements un accord qui aura pour effet de renouveler pour un an l'Accord sur les règles provisoires de navigation et de sécurité des pêcheries dans le Nord-est de l'océan Pacifique au large de la côte du Canada, fait à Moscou le 22 janvier 1971. L'Accord entrera en vigueur le 15 avril 1975.

Veillez agréer, votre Excellence, l'expression de ma plus haute considération.

*Le Premier Sous-ministre
des pêches de l'U.R.S.S.
V. M. KAMENTSEV*

Son Excellence R. A. D. Ford
Ambassadeur du Canada en U.R.S.S.